

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 19906 du 12 décembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française »

NOR : INTJ1828607S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 21 novembre 2018,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Niès Jean-Paul NIGEND : 133 529

Aladjem Frédéric NIGEND : 136 837

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants:

Roussel Fabien NIGEND : 163 279

Dumathrat Anne NIGEND : 169 802

Le Coz Jean-Christian NIGEND : 183 189

Peter Stéphane NIGEND : 172 923

Durez Jean-François NIGEND : 179 990

Werly Éric NIGEND : 188 079

Crevoisier Pierre NIGEND : 171 529

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Bercet Nicolas NIGEND : 213 749

Galoustov David NIGEND : 244 244

Brocard Philippe NIGEND : 307 145

Septier Mathieu NIGEND : 244 118

Marie Clotilde NIGEND : 311 494

François Michaël NIGEND : 236 055

Dufort Jérémie NIGEND : 302 397

Maireaux Yann NIGEND : 201 099

Pour le grade de maréchal des logis-chef, le gendarme :

Dujoncquoy Paul NIGEND : 338 341

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 décembre 2018.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,*
D. STRIEBIG